



ATELIER DE PREVALIDATION DE L'ETUDE SUR LES FLUX FINANCIERS ILLICITES

Du 18 au 19 Août 2020 au CICM de Mvolyé



COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Août 2020



L'an deux mil vingt, du 18 au 19 Août, s'est tenu au CICM de Mvolyé/Yaoundé, successivement l'atelier de **pré validation de l'étude sur les Flux Financiers Illicites dans les échanges commerciaux et le renforcement des capacités sur les outils de suivi de l'équité fiscale et les Flux Financiers Illicites (FFI)**.

Cet atelier était organisé par le CRADEC, Chef de file de la thématique sur les FFI et du Consortium Africa Development Interchange Network (ADIN), Afroleadership, Dynamique Mondiale des Jeunes (DMJ) et Transparency International-Cameroon (TI-Cameroon), dans le cadre de l'action « Renforcement de la Gouvernance Budgétaire pour la fourniture des services de base durable dans le respect de la préservation de l'environnement », financée par la Délégation de l'Union Européenne, dans le cadre de la coopération Cameroun-Union Européenne.

L'atelier de pré validation de l'étude sur les FFI et la séquence de renforcement des capacités ont connu la participation d'une quinzaine de personne notamment :

- Les membres de la Task Force sur les FFI;
- PLANOSCAM ;
- Les membres du Consortium et l'équipe de mise en œuvre du projet.

Les travaux ont été préparés et animés par le Consultant de réalisation de l'étude (Idriss Linge/Membre de la TF/FFI) et la Responsable de la Recherche Politique et Plaidoyer du Réseau pour la Justice Fiscale-Afrique (Riva Jalipa), basée à Nairobi.

Quatre étapes ont ponctué le déroulement des travaux des deux jours, à savoir :

Pré validation du rapport :

- L'introduction des travaux ;
- Les contributions et enrichissement de l'étude ;
- Synthèse et perspectives

Renforcement des capacités :

- Présentation des outils de suivi de l'équité fiscale et des FFI ;
- Interactions avec les intervenants sur la pertinence et les contributions des outils dans les missions de la TF/FFI et le Consortium,
- Synthèse et feuille de route de la TF/FFI

1. DE L'INTRODUCTION

L'introduction a été ponctuée par deux articulations notamment :

- Le mot de bienvenue de Monsieur **Mballa Mballa Jean**, Directeur Exécutif du CRADEC, Chef de file Consortium des OSC de l'action sur la Gouvernance budgétaire. En un mot, le Directeur Exécutif a rappelé le contexte de cette activité se référence au projet du Consortium et les différentes activités réalisées au cours desquelles les participants ont eu à contribuer, y compris la mise en place de la TF/FFI, lors de l'atelier national sur les FFI à Douala, en mars 2020 ;
- Et, le Rappel des Objectifs par Monsieur **Tsounkeu Martin**.

L'objectif général de l'atelier était d'enclencher la dynamique de travail sur les FFI au Cameroun à partir de la TF/FFI.



De manière spécifique, il s'agissait de :

- Recueillir des contributions pour l'enrichissement de l'étude sur les FFI ; et
- Renforcer les capacités des membres de la TF et du Consortium sur certains outils de suivi de l'équité fiscale et des FFI au Cameroun.

2. Brève présentation de l'étude sur les Flux Financiers Illicites dans les échanges commerciaux par le consultant.

Le consultant a partagé sur le chiffre clé à retenir à savoir 31,5 milliards \$ qui représente en général les pertes estimées en lien avec les FFI sur une période de 10 ans de 2007 à 2018. Ensuite, il a poursuivi avec les estimations des détails des dites pertes dans divers secteurs à l'instar des secteurs de l'import/export, pétrolier et les revenus fiscaux découlant des activités extérieures. Il a poursuivi en présentant la méthodologie qui lui a permis de recueillir les chiffres. Il a renchéri par la suite avec les cas d'exposition du Cameroun aux FFI. L'étude conclue avec des recommandations à l'endroit du Gouvernement, du Parlement, de la Société Civile et les Partenaires au développement. Enfin, il a achevé en présentant les raisons pour lesquelles on devrait lutter contre les FFI : permettre une meilleure collecte des recettes fiscales, garantir l'équité fiscale, réduire l'exposition nocive à la dette et avoir les moyens de son développement afin d'atteindre les ODDs,

A la suite de cette présentation des résultats de l'étude, les participants ont exprimé plusieurs préoccupations relatives notamment à la place des marges d'erreurs dans l'analyse des gaps entre les différentes données analysées, la transparence des contrats dans le secteur extractif en lien avec les FFI, les avancées du code pétrolier en lien avec le paiement des opérations commerciales dans les comptes les offshore, la place et l'opportunité à recourir aux traders dans les opérations commerciales du pétrole, la prise en compte dans l'étude de certains aspects tels que la ratification des conventions internationales, les conventions fiscales avec la chine, l'implication des banques comme acteur dans la génération des FFI, le concept et clarification des dépenses associatives, le rôle du plaidoyer dans l'accélération des conclusions des conventions fiscales, la procédure d'octroi des licences et titres d'exploitations, la crédibilité du chiffre de 31,5 milliards \$ de perte dû aux FFI, la faible analyse du cadre juridique dans l'étude.

3. Contributions et Suggestions apportées à l'étude

Les contributions et suggestions ci-dessous ont été formulées :

- Intégrer la méthodologie dès l'introduction non seulement en définissant les termes illicites, justice, injuste, illégale, légale, immorale mais en mettant également un accent sur les difficultés rencontrées dans la réalisation de l'étude ;
- Décomposer le chiffre de 31,5 milliards pour les comparer avec les données de GFI (Global Financial Index), TJN ou TJNA, OCDE etc. afin de le rendre plus crédible dans son contexte et moins contestable ;
- Recourir à l'approche quantitative pour différencier les quantités des valeurs dans les échanges commerciaux,
- Faire comprendre aux institutions qu'elles font partir d'une chaîne,
- Déterminer les pertes d'opportunités, les coûts d'opportunité qui constituent des opportunités de plaidoyer,
- Analyser le cadre juridique et institutionnel, en identifiant les failles susceptibles d'occasionner les FFI ;



- Identifier les acteurs (passifs et actifs) des FFI,
- Rendre **SMART les recommandations** : SPECIFIQUES, MESURABLES, ACCESSIBLES, REALISTES, TEMPORELS,
- Renforcer les références des données et des bases d'analyses,
- Ajouter à la liste des recommandations la mise en place d'une structure devant lutter contre les FFI,
- Préciser les avantages et les inconvénients des conventions fiscales signées par les Cameroun avec ses partenaires commerciaux,
- Mettre la perspective des FFI dans la garantie des Droits Humains.

Les éléments de réponse :

- Le Ministre de l'Energie a communiqué sur un nouveau mécanisme devant faire gagner au Cameroun 150 millions en 2020 sur les opérations commerciales du pétrole;
- Bien qu'on observe des avancées dans le code minier, il n'en demeure pas moins qu'il y existe une clause qui permet de ne pas toucher les anciens contrats ;
- Il est important que le gouvernement clarifie sur les dépenses d'association dans la gestion des différents contrats pétroliers ;
- Il existe certains accords avec la Chine qui ne sont pas rendu publics ;
- Il y'a des avancées dans les règlementations du principe de secret bancaires, de ce fait les banques, ne peuvent pas être classées parmi la liste des acteurs actifs des FFI, ce d'autant qu'elles sont assujetties aux déclarations de soupçons sur les transactions financières vis-à-vis de l'ANIF.

A la fin des échanges et des discussions, la synthèse générale des contributions revient à :

- Relire le document et corriger les fautes d'orthographe et grammaires,
- Clarifier la méthodologie,
- Approfondir l'analyse du cadre juridiques et institutionnelles ;
- Evaluer, calculer les coûts, notamment les pertes d'opportunités engendrées par les FFI,

En bref, structurer, enrichir le rapport pour avoir une étude améliorée devant être présentée au public le 30 septembre prochain.

Pour structurer l'étude le plan de travail ci-après a été défini :

- Première semaine (du 24 au 29 Août), envoyé au consultant les éléments devant enrichir le rapport afin que ce dernier produise une monture améliorée de l'étude et puisse la partager,
- Deuxième semaine (du 31 Août au 5 Septembre) : transmission de la monture améliorée assorti des questions posées par le consultant, puis structuration,
- Troisième semaine (du 7 Septembre au 12 Septembre): partager l'étude avec les parties prenantes externes dans la perspective de la présentation publique du 30 septembre.

4. Renforcement des capacités sur des outils de suivi de l'équité fiscale et les FFI.

1^{er} Enseignement : Le Cadre Commun de Recherche (CRF) développé par Riva Jalipa, Responsable de la Recherche sur les politique et plaidoyer, Réseaux pour la Justice Fiscale Afrique (RJFA) et présenté par Monsieur Jean Mballa Mballa, Directeur Exécutif du CRADEC.



De son exposé sur le thème du Cadre Commun de Recherche (CRF), le DE a présenté 6 Catégories en prendre en compte dans l'observation ou l'évaluation du niveau d'équité dans le système fiscal national, à savoir: (i) la répartition et la progressivité de la charge fiscale, (ii) la suffisance des recettes et les fuites fiscales, (iii) la gouvernance et la transparence des exonérations de l'impôt sur les sociétés, (iv) l'efficacité de l'administration fiscale, (v) les dépenses du gouvernement et (vi) la transparence et la responsabilité.

Sur la base de ces 6 éléments nous pouvons vérifier si notre système fiscal est équitable ou non, en utilisant une grille d'analyse des données collectées à travers un questionnaire. Il a poursuivi avec quelques exemples de pays à l'instar du Cameroun qui est à sa première édition et des ces exemples, on relève les indices ci-après qui permettent d'effectuer un suivi: Impôt sur le revenu des particuliers (IRP), Impôt sur le revenu des Sociétés (IRS), Impôt sur la fortune, TVA / taxe sur le chiffre d'affaires, Taxe forfaitaire/taxe sur le chiffre d'affaires (taxes sur l'économie informelle).

2ème Enseignement : Indice d'Opacité Financière/Financial Secrecy Index présenté par Idriss Linge (Consultant)

L'indice d'opacité financière classe les juridictions en fonction de leur opacité et de l'ampleur de leurs activités financières offshore. C'est un classement politiquement neutre, un outil pour comprendre les sphères de l'opacité financière internationale, les paradis fiscaux (appelés aussi juridictions opaques), ainsi que les flux financiers illicites ou encore la fuite des capitaux.

L'indice 2019 a été présenté en Février 2020.

L'indice d'opacité financière complète celui qui est connu sous l'appellation d'indice des paradis fiscaux pour l'impôt sur les sociétés qui classe les plus grands paradis fiscaux destinés aux compagnies multinationales. Il a poursuivi avec un classement de 15 pays pratiquants l'opacité financière.

La TF a été renforcée sur l'outil d'indice qui est une valeur qui indique à quel point les pays cachent les informations sur la fortune et les transactions financières.

3ème Enseignement : Indice de Paradis fiscal des entreprises/Corporate Tax Heaven Index présenté par Idriss Linge (Consultant)

L'indice des paradis fiscaux pour les sociétés ("Corporate Tax Haven Index" ou CTHI en Anglais) classe les principaux paradis fiscaux du monde, en fonction de l'agressivité et de l'étendue du rôle de chaque juridiction en facilitant l'échappement à l'impôt par les multinationales, et permettant l'érosion de la base d'imposition des autres pays du monde, notamment dans les pays où l'activité économique a généré des revenus et des profits pour des opérateurs. L'indice vise aussi à mesurer dans quelle mesure chaque pays contribue à une "[course vers le bas](#)" au niveau mondial en matière d'impôt sur les sociétés. Cet indice a été lancé le 28 mai 2019 et est publié tous les deux ans. Ces paradis fiscaux ont des conséquences sur l'économie du pays en ce sens qu'elle l'appauvrit. Cet outil a pour but d'attirer l'attention sur les pays avec lesquels on signe des accords.



4^{ème} Enseignement : Indice de vulnérabilité-pays aux FFI/Illicit Financial Tracker présenté par Idriss Linge (Consultant)

La Tax Justice Network a récemment lancé sa plateforme de tracking et d'identification de la vulnérabilité des pays aux flux financiers illicites,

Cet outil permet deux choses, Identifier les partenaires commerciaux et les canaux qui présentent les plus grands risques de flux financiers illicites pour les pays.

Les précédentes recherches menées par Tax Justice Network ont permis d'identifier 8 principaux canaux possibles à travers lesquels des flux financiers illicites peuvent s'opérer. Ils sont subdivisés en **4 Grands Groupes** : le commerce (exportations et importations), les positions bancaires (créances et obligations), les investissements directs étrangers (sortants et entrants) et les investissements de portefeuille (sortants et entrants).

Pour chacun des huit canaux différents par lesquels opèrent les flux financiers illicites, les experts de Tax Justice Network ont calculé 3 types de mesures : **la vulnérabilité** qui permet de voir le degré de fragilité d'un pays dans ses relations internationales ; **L'intensité : à quel niveau le pays est impacté** et **l'exposition** qui montre jusqu'au le pays est exposé.

En somme l'indice de vulnérabilité est un outil d'appréciation.

En somme, la TF/FFI a reçu des connaissances, des rôles et contributions possibles des instruments qui vont permettre de suivre et apprécier régulièrement les niveaux d'équité fiscale, d'incidence des flux financiers illicites au niveau du pays. Ceci favorisera le dialogue et le plaidoyer avec les pouvoirs publics.

5. DE LA SYNTHÈSE ET LA CLOTURE DES TRAVAUX

La clôture de l'atelier de pré validation de l'étude sur les FFI a connu principales en la présentation des perspectives immédiates de la TF/FFI formulées par les participants à savoir :

- Présenter des expériences de bonne pratique en matière de lutte contre les FFI et voir comment ses pratiques peuvent être adaptées au Cameroun ;
- Que la TF se mette au travail et que les outils présentés soient mis en application ;
- Travailler en synergie et intégrer l'analyse de la fiscalité financière ;
- Multiplier les rencontres au sein de la TF/FFI ;
- Contribuer à l'amélioration du rapport qui sera présenté le 30 septembre ;
- Encourager les représentants de l'administration à intégrer la TF/FFI ;
- Sur la base des résultats de l'étude sur les FFI, la TF peut déjà envisager une stratégie de mise en œuvre des recommandations ;
- Consolider l'équipe de la TF ;
- Définir un document de stratégie pour mettre en œuvre la lutte contre les FFI ;
- Que la TF se dote d'un plan de travail, qu'elle rende son action visible ;
- Est-il possible que la TF s'attarde prochainement aux FFI de certains minerais facilement convertible en argent à savoir l'or et diamant etc.
- Prendre les objectifs pour analyse globale



COOPERATION CAMEROUN - UNION EUROPEENNE CAMEROON - EUROPEAN UNION COOPERATION

Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire (CRADEC)
Montée Zoé, Immeuble Express Union, B.P.: 7199
YAOUNDE - CAMEROUN



Fixe : +237 222 232 164
Mobile: + 237 677 768 548 - 674 907 447,
Email: ascradec@yahoo.com



- Toute œuvre étant certes humaine, les participants ont toutefois tenu à féliciter le consultant pour la qualité de son travail ;
- Les participants se sont engagés à défendre l'étude sur les FFI lors de sa présentation au public le 30 septembre prochain.

Fait à Yaoundé, le 27 Août 2020